

ORDONNANCE COLLECTIVE

Fibrillation ou flutter auriculaire asymptomatique de novo de plus de 48 heures

Validée par le comité interdisciplinaire sur les ordonnances collectives et protocoles le :

Septembre 2017

Approuvée par la déléguée du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) le :

Septembre 2017

Date d'entrée en vigueur : Octobre 2017

Date de révision : Avril 2020

Date de péremption : Octobre 2020

Référence à un protocole : oui non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

Les infirmières et infirmiers cliniciens œuvrant au Service de l'accueil clinique.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES DES PROFESSIONNELS VISÉS

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier les mesures diagnostiques et thérapeutiques selon le type d'investigation déterminé par le médecin requérant.

SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

Le Service de l'accueil clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

MÉDECIN RÉPONDANT

Le médecin omnipraticien requérant ou le médecin de famille de la personne.

CLIENTÈLE OU SITUATION(S) CLINIQUE(S) VISÉE(S)

Personne de 18 ans ou plus, pour qui un diagnostic de fibrillation ou flutter auriculaire asymptomatique de novo de plus de 48 heures a été posé par le médecin traitant.

INDICATIONS ET CONDITIONS

- Personne qui requiert une investigation clinique en cardiologie, classée subaiguë, dans un délai de 24 heures.
- La personne doit répondre aux critères d'admissibilité du Service de l'accueil clinique.
- Le médecin doit avoir prescrit la médication appropriée, **si indiqué** : ASA, héparine de faible poids moléculaire, Coumadin ou anticoagulants directs.
- Le médecin doit avoir prescrit la médication appropriée, **si indiqué** : bêtabloqueurs, bloqueurs des canaux calciques ou digoxine.

EXCLUSIONS

- Fibrillation auriculaire ou flutter auriculaire de moins de 48 heures.
- Porteur d'une valve mécanique.

CONTRE-INDICATIONS

Si depuis la réception de la référence médicale, la personne présente un ou plusieurs des symptômes suivants :

- Fréquence cardiaque plus grande ou égale à 120/minute;
- Syncope;
- Orthopnée;
- Augmentation de l'essoufflement, fatigue, palpitations;
- Douleur rétro-sternale.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

Accélérer la prise en charge de la clientèle présentant un diagnostic de fibrillation ou flutter auriculaire asymptomatique de novo de plus de 48 heures, de nature subaiguë, en la faisant débiter par une infirmière ou un infirmier clinicien, dans un mode ambulatoire sécuritaire.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Si la personne présente une ou plusieurs exclusions, le médecin traitant est avisé.
- Si la personne présente une ou des contre-indications, elle est dirigée à l'urgence et le médecin traitant est avisé.
- En cours d'application de l'ordonnance collective, si présence de fibrillation auriculaire ou de flutter auriculaire à l'électrocardiogramme, suivre les indications présentes sur l'algorithme.

DIRECTIVES

Voir l'algorithme en annexe.

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE PAR LE CMDP

Directrice des soins infirmiers : FRASER, BRIGITTE
Nom et prénom

Brigette Fraser
Signature

2017.11.15
Date

Déléguée du CMDP : DRE LANDRY, LINDA
Nom et prénom

Linda Landry
Signature

2017-09-19
Date

MÉDECINS SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE*

| | Nom et prénom | N° permis | Signature | Téléphone | Télécopieur |
|----|---------------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| 1- | | | | | - |
| 2- | | | | | - |
| 3- | | | | | - |
| 4- | | | | - | - |
| 5- | | | | - | - |

* Hors établissement ou dans les cabinets médicaux : l'ordonnance collective doit être signée par tous les médecins et doit comprendre le nom, le numéro de téléphone, le numéro de permis.

SOURCE

BENZAZON, M. & BUSSIÈRES, N. (2012). *Traitement antithrombotique et fibrillation auriculaire. Y a-t-il du nouveau? Formation continue*. Le Médecin du Québec, volume 47, numéro 12 [en ligne].

<https://fmoq-legacy.s3.amazonaws.com/fr/Le%20Medecin%20du%20Quebec/Archives/2010%20-%202019/2012/MQ-12-2012/059-064DrBenzazon1212.pdf>

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE RIMOUSKI-NEIGETTE (2010). *Accueil clinique, Cadre de référence*.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE CARDIOLOGIE (2016). *Lignes directrices de la Société canadienne de cardiologie en matière de fibrillation auriculaire* [en ligne].

http://ccs.ca/images/Guidelines/PocketGuides_EN/AF_Gui_2016_PG_FR.pdf

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX (2014). *Fibrillation auriculaire. Anticoagulothérapie chez l'adulte* [en ligne].

http://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Medicaments/INESSS_outil_choix_anticoagulothérapie.pdf.

THROMBOSIS CANADA (2016). *Outil de partage de la prise de décision pour les patients présentant une fibrillation auriculaire* [en ligne]

http://thrombosiscanada.ca/wp-content/uploads/2016/03/M225-AF-Decision-Making-Tool_FR.pdf

THROMBOSIS CANADA (2016). *Vous êtes atteint de fibrillation auriculaire (FA)* [en ligne]

http://thrombosiscanada.ca/wp-content/uploads/2016/02/M159-You-Have-Afib_French.pdf

Expert interne : Docteur Léon Rioux, cardiologue, Chef de service de cardiologie, CISSS du Bas-Saint-Laurent.

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le document actuel réfère aux derniers résultats probants disponibles et sera révisé aux trois (3) ans.

Ce guide clinique est présenté à titre indicatif et ne remplacera pas le jugement du clinicien.

La présente ordonnance collective a été élaborée par : Myriam Dionne, infirmière clinicienne.



Cardiologie

OC-AC-CA-1 Fibrillation ou Flutter auriculaire asymptomatique de novo de plus de 48 heures

Priorité : 1

Professionnels habilités :

Infirmière clinicienne travaillant à l'Accueil Clinique du CISSS du Bas-Saint-Laurent.

Clientèle visée :

Usager âgé de 18 ans et plus, pour lequel un diagnostic de fibrillation ou flutter auriculaire asymptomatique de novo de plus de 48 heures en phase subaiguë a été posé par le médecin traitant.

Indications :

Usager qui requiert une prise en charge pour investigation clinique dans un délai de 24 heures.

Conditions :

Médication appropriée prescrite (voir encadré). Répondre aux critères d'admissibilité du service de l'Accueil Clinique et être référé par le médecin de famille.

Exclusions :

Porteur d'une valve métallique; FA ou flutter auriculaire de moins de 48 heures. Si présence d'une exclusion : Refuser la demande et aviser le médecin requérant.

Contre-indications :

Si depuis la réception de la référence médicale : Syncope; Pulsation plus grande ou égale à 120/min; Orthopnée; Augmentation de : essoufflement, fatigue, palpitations; DRS. Si présence de contre-indications : Diriger l'usager à l'urgence et aviser médecin traitant.

Activités réservées :

Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

